

N°: GU 1995 ONSSA/DIL/DIC/SHIC

Rabat, le

08 AOUT 2019

HOMOLOGATION
(Valable jusqu'au : 02/07/2029)

*Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009);
Vu la loi n° 42-95 relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole, promulguée par le Dahir n°1-97-01 du 12 Ramadan 1417 (21 Janvier 1997) telle qu'elle a été modifiée et complétée;
Vu le Dahir du 12 rabii II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses et les Dahir qui l'ont modifié ou complété;
Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole;
Vu le Décret n°2-01-1343 du 28 Joumada II 1422 (17 septembre 2001) instituant la commission des pesticides à usage agricole;
Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime N°4072 ONSSA/DG du 15 juillet 2013 relative à la délégation de signature des décisions d'homologation et d'agrément des pesticides à usage agricole;
Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie le 03/07/2019.*

Nom commercial :	MAQINA 43 XL
Matière(s) active(s) :	Tébuconazole (430 g/l)
Formulation :	Suspension concentrée (SC)
Tableau toxicologique :	C
Numéro d'homologation :	F02-7-006
Détenteur du produit :	PROTECO
Fournisseur :	NANJING AGROCHEMICAL CO.; LTD

Usages autorisés :

Usage(s)		Dose(s) P.C	Max. Appli.	DAR (j)	Mode Traitement
Blés	Septoriose	0,6 l/ha	-	40	Parties aériennes

ONSSA
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE
NATIONAL DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES PRODUITS ALIMENTAIRES
JANATI Abdellah



EN 32*/HP-HM/12/C

❖ Classification du produit :**Mentions du Dahir relatif à l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses**

- Le produit MAQINA 43 XL doit être renfermée dans les emballages d'origine entourés d'une bande de couleur verte avec la mention "DANGEREUX" inscrite en caractères apparents.
- Le produit doit être stocké de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.

Pictogrammes de danger**Mentions de dangers**

- H331 : Toxique par inhalation

- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme-
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

Mode d'action du produit

- **Tébuconazole** : « Code 3 » selon FRAC. Il agit sur 2 sites distincts de la chaîne de biosynthèse des stérols. Risque moyen de résistance.
- Afin de réduire la possibilité d'apparition d'une résistance, il convient de ne pas appliquer les mêmes matières actives ou d'autres matières actives classées dans les mêmes groupes sur la même culture durant la même saison.

❖ Précautions à prendre :**Pictogrammes des Equipements de Protection Individuelle****Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et appliquer toutes les instructions
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264	Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/masque/bottes
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304 + P312	EN CAS D'INHALATION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise Numéro du centre antipoison : 0801 000 180
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.



ONSSA
 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE
 NATIONAL DE SÉCURITÉ SANITAIRE
 DES PRODUITS ALIMENTAIRES
 ANATI Agdalish

EN 32*/HP-HM/12/C

